

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 5651 du 18 septembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1823798S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7983 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727083S);

Vu la décision n° 60135 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727073S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2018 :

Deberque Laurence NIGEND : 163 722 NLS : 8 020 423

Cieslik Sabine NIGEND : 128 571 NLS : 5 280 938

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2018 :

Marty Julien NIGEND : 320 832 NLS : 8 093 112

Ballester Laurent NIGEND : 238 532 NLS : 8 086 985

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 septembre 2018.

*Le général, commandant le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,*

P. TOURON